

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 27 juin 2013, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 21 du jeudi 12 juin 2013 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée « Quid de l'aménagement de la rue du Mont-Terri ? » (PDC-JDC).
5. Réponse à la question écrite intitulée « Le TUB à Porrentruy : jusqu'à quand et à quel prix ? » (PLR).
6. a) Approuver un crédit de CHF 551'915.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n<sup>os</sup> 3305 et 3306, d'une contenance de 8'491 m<sup>2</sup>, situées Sous Roche de Mars, appartenant à l'hoirie Courtet.  
b) Donner compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains.
7. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2012.  
b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2012.
8. Divers.

---

M. Victor Egger, président du Conseil de ville, dirige les débats.  
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Jean Farine - remplacé par M. Frédéric Sollberger.  
M. Martial Courtet - remplacé par M. Olivier Frund.

Sont excusés pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Gérard Reusser.  
M. Joël Etique - remplacé par M. Fabrice Briot.

Est excusée pour le PS :

Mme Francine Chapatte - remplacée par M. Robert Frund.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Dominique Hubleur - remplacé par Mme Sophie Barthod Gressot.  
M. Yves Quiquerez - remplacé par M. Manuel Benitez.  
M. Denis Bessire - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Mathilde Crevoisier, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Anne-Marie Volpato, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.  
MM. Manuel Benitez, Alain Bohlinger, Fabrice Briot, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Victor Egger, Olivier Frund, Robert Frund, Victor Giordano, Claude Gury, Manuel Godinat, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Thomas Schaller, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Julien Loichat, Eric Pineau, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kulber, chancelier, Mme Magali Voillat, cheffe du Service RPP.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Angelo Casarano et Hugues Leuenberger.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président indique que M. Martial Courtet a donné sa démission pour le 30 septembre 2013 pour cause de départ de la localité. M. Frédéric Sollberger devient ainsi membre titulaire et Mme Muriel Daucourt membre suppléante du Conseil de ville.

## **2. Informations du Conseil municipal.**

Mme Anne Roy indique qu'elle a à disposition de ceux qui en feraient la demande le bilan de la réhabilitation de l'habitat du centre ancien.

M. Gabriel Voirol indique que le Conseil municipal a adopté un crédit d'environ 16'000 francs pour la création de 4 places parcs pour les camping-cars au Quai de l'Allaine. Il ajoute que les plans affichés permettent de voir l'ensemble des parcelles, communales et privées, constructibles pour des maisons familiales et les zones industrielles.

M. Eric Pineau indique que lors de la déconstruction du bâtiment de Lorette 32, plusieurs mauvaises surprises sont apparues. Le Conseil municipal a dû voter un crédit de 30'000 francs pour le désamiantage et six citernes ont été trouvées et devront être dépolluées. Des analyses doivent encore être faites et, suivant le montant à investir pour cette mise en conformité, le Conseil de ville devra peut-être voter un nouveau crédit si les compétences du Conseil municipal sont dépassées.

### 3. Questions orales.

M. Nicolas Theurillat relève que la cabane en bois installée à l'année par HC Ajoie devant le skateparc occupe de nombreuses places parcs. Il se pose la question de l'exigence d'une demande de permis de construire puisque cet élément que l'on pouvait imaginer mobile au départ est devenu fixe. Dès lors, il pose les questions suivantes :

1. Quels éléments justifient le maintien de cette cabane durant toute l'année civile alors qu'elle n'est utilisée que la moitié de l'année ?
2. Le Conseil municipal, en sa qualité de police des constructions, a-t-il veillé à ce que les normes légales en matière de permis de construire soient respectées ?
3. Le Conseil municipal ne devrait-il pas exiger la déconstruction de cette cabane entre deux saisons de hockey ?

Mme Anne Roy répond que ce bâtiment est au bénéfice d'un permis de construire depuis plusieurs années. Elle rappelle qu'il avait été admis qu'il pouvait se trouver à un emplacement précisé dans le permis de construction et depuis lors ce bâtiment existe de façon permanente sur cette place de parc. A l'avenir, si la Commune, au travers d'une nouvelle construction de patinoire, pouvait avoir besoin davantage de terrain, elle pense qu'une solution pourrait être trouvée avec le HCA.

M. Nicolas Theurillat se déclare satisfait.

Mme Maria Werdenberg relève que le parking de la gare est en mauvais état; le goudron se creuse sous l'effet du temps et les lignes de signalisation, rongées par les intempéries, deviennent lentement invisibles. Pour ces raisons, il lui semble qu'il serait judicieux de profiter des travaux en cours dans le secteur de la gare pour refaire aussi le revêtement de la chaussée du parking de la gare. Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir renseigner le Conseil de ville sur sa position à cet égard et sur les éventuels projets en cours.

M. Gabriel Voirol confirme que cette zone est en effet marquée par les effets du temps et elle se creuse de plus en plus. Il ajoute que la Commune loue cette place aux CFF, qui en sont propriétaires. Les CFF se sont toutefois engagés à respecter le contrat de bail qui le lie à la Municipalité. Les CFF ont donné l'assurance que des travaux de remise en état seront effectués, en collaboration avec des entreprises locales qui travaillent à proximité pour essayer de réduire les coûts.

Mme Maria Werdenberg se déclare satisfaite.

M. Josquin Chapatte se demande ce qu'il adviendra du skateparc lorsque la patinoire devra être rénovée. Il a appris récemment qu'une pétition ayant recueilli pas moins de 360 signatures et demandant à la Municipalité de veiller à la survie et au bon état du skateparc avait été déposée auprès du Conseil municipal il y a quelques mois. Il relève, d'après le quotidien jurassien du 10 décembre 2012, que tous les plans de rénovation de la patinoire prévoient la construction d'un parking à la place du skateparc et que certains éléments du skateparc sont dangereux puisqu'ils subissent les effets du temps. Il pose donc les questions suivantes : Qu'advient-il donc de ce dernier ? Où sera-t-il déplacé ? Est-ce qu'un contrôle de ces infrastructures est prévu ? Et si elles ne répondent pas à certaines normes, est-il envisagé de les réparer ? Il semblerait également que différents éléments du skateparc aient été enlevés pour cause de vétusté. Est-il prévu de les remplacer ? Enfin, est-ce qu'une discussion avec les pétitionnaires a eu lieu ? Et si oui, à quelles conclusions a-t-elle abouti ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que l'état du dossier concernant la patinoire ne permet pas de dire si le skateparc changera de place ou non. Plusieurs jeunes qui utilisent le skateparc se sont plaints des débris qu'ils trouvaient après les matchs de hockey. Il ajoute que les pétitionnaires ont été rencontrés pour essayer de régler quelques problèmes. Il est prévu donc que les gens de l'espace-loisirs fassent un tournus pour le nettoyage de cette place. Il relève aussi que l'avenir du skateparc dépend de l'organisation qui sera faite dans ce secteur. M. Cattin tient à ce qu'il y ait un skateparc à Porrentruy car c'est une partie importante d'activité sportive pour une partie de la population.

M. Josquin Chapatte se déclare satisfait.

M. Robert Frund est étonné et presque enthousiaste quand il découvre que de petits clubs de football de village ont pris la peine et le temps de se doter d'installations dignes de ce nom. L'un des endroits où les installations n'ont pour ainsi dire pas changé en 30 ans est Porrentruy. Il relève que le foot n'est pas qu'un jeu de balle, mais un facteur important d'intégration, de socialisation, d'apprentissage des règles, de la vie en collectivité, de prévention de la santé, etc. Il se demande comment est-il possible qu'un chef-lieu de district, dont le football-club est la plus importante association sportive de la région, laisse à vau-l'eau les structures dans lesquelles, durant la saison, toute la semaine et tous les week-ends, des dizaines d'enfants dès 5 ans viennent rêver, se dépenser, se confronter, construisant une part de leur développement et de leur épanouissement à travers cette activité ? Il se demande aussi si des vestiaires et des terrains en suffisance et

correctement aménagés, un espace suffisant de rencontre et de convivialité, sont-ils un projet trop ambitieux pour le chef-lieu ajoulot ? Il souhaiterait savoir si le Conseil municipal partage cette vision d'une fonction sociale et sanitaire au sens large du sport en général et du football en l'occurrence et, le cas échéant, quelles sont ses intentions pour ne serait-ce que mettre en adéquation les infrastructures de la plus importante association sportive du district avec le rôle qu'elle joue dans la vie de Porrentruy ?

M. Pierre-Olivier Cattin répond que le Conseil municipal partage la vision d'une fonction sociale et sanitaire des sports et du football en particulier. Il constate, suite à la longue période de crise financière et structurelle, que des investissements insuffisants ont été consentis en matière de renouvellement d'infrastructures sportives. Pour des raisons d'attractivité, de nécessités sportives et de sécurité, un effort financier important devra être consenti à un court et moyen termes. En ce qui concerne le football et le FC Porrentruy, la Municipalité dispose d'un budget total de subventions pour les manifestations sportives de 30'000 francs par année et en consacre près de 4'500 au football. Il rappelle qu'en 2012 la Municipalité a participé à hauteur de 10'000 francs au remplacement du panneau d'affichage du stade du Tirage. Il conçoit que les structures de terrain, d'accueil des sportifs et du public nécessitent une réflexion profonde. Actuellement, le Conseil municipal est en contact avec les dirigeants du FC Porrentruy pour l'amélioration des structures d'accueil du public et administratives au stade du Tirage et d'installations appropriées au Banné. Tout ça aura un prix et il compte sur le Conseil de ville pour soutenir financièrement les efforts que le Conseil municipal consentira envers les associations sportives et le Football Club Porrentruy en particulier.

M. Robert Frund se déclare satisfait.

Concernant le lotissement de la Perche, M. Claude Gury, s'il peut supposer que le revêtement final de la route et des trottoirs sera posé durant l'année 2013, souhaiterait savoir ce qu'il en est des arbres qu'il était prévu d'implanter au titre de l'équipement de base et de détail tant sur les routes collectrices, que sur les routes de desserte et les cheminements piétonniers. Il demande si cette opération verra le jour en totalité ou partiellement; de nombreux propriétaires souhaitant connaître la position des autorités communales sur ce dossier de manière à ce qu'ils puissent en tenir compte dans le cadre de l'aménagement définitif de leurs alentours.

M. Gabriel Voirol répond que l'objectif est de pouvoir poser le revêtement final durant le mois de septembre. Il ajoute que le plan spécial prévoyait des implantations sur les parcelles privées; afin que cela soit obligatoire, elles auraient dû être reportées sur les permis de construire. La Municipalité va donc examiner cette question de façon très attentive pour pouvoir expliquer à tous les utilisateurs l'option qui sera retenue, l'objectif étant de maintenir l'arborisation. Le Conseil municipal prendra les décisions adéquates pour que cette arborisation soit posée en totalité.

M. Claude Gury se déclare satisfait.

Mme Rosalie Beuret Siess relève que, lors de l'approbation du crédit spécial lié aux travaux d'Esplanade, des emmarchements étaient prévus côté Coop permettant de descendre au bord du Bacavoine. Dès lors que les travaux avancent, ses questions sont les suivantes : Ses souvenirs sont-ils bons ? Ces emmarchements sont-ils toujours prévus et, si oui, quand ?

M. Gabriel Voirol répond qu'effectivement c'est prévu. Ces travaux figurent dans la convention passée entre la Municipalité et Esplanade qui supportera une partie du financement. Toutefois, ces travaux seront réalisés dès que les travaux de la place du faubourg St-Germain seront terminés, afin de ne pas créer un embêtement supplémentaire pour les usagers, notamment pour les piétons.

Mme Rosalie Beuret Siess est satisfaite.

M. Alain Chariatte constate que, depuis de nombreuses semaines, des éléments plastiques sont disposés sur le pont qui traverse le Creugenat à la croisée des rues du Gravier et Joseph-Trouillat. Il relève que les piétons, dans leur majorité, ignorent le panneau interdisant de franchir le pont et passent sur la route qui est très fréquentée aux heures de pointe, mettant ainsi leur sécurité en péril. Il demande donc quelle est l'utilité de ces éléments plastiques et est-ce que cette situation va perdurer ?

M. Gabriel Voirol répond que ce pont appartient au Canton et qu'il a été constaté que des moellons commençaient à tomber. Dans l'urgence et pour des raisons de sécurité, ces éléments plastiques ont été posés pour empêcher et dissuader les gens de traverser en raison du risque d'effondrement. Il ajoute que le Canton a pris des dispositions pour engager des travaux de sécurisation; toutefois, ceux-ci n'ont malheureusement pas encore commencé. Il relève que cette problématique a été évoquée dans le cadre de l'atelier participatif « Cœur de ville » où des personnes ont émis le souhait que la réfection soit portée sur un élargissement de ce pont. La Commune va donc intervenir auprès du Canton pour lui demander que les travaux d'urgence puissent être réalisés afin de pouvoir enlever ces éléments plastiques. Les travaux qui vont suivre seront peut-être entrepris l'année prochaine ou dans quelques mois.

M. Alain Chariatte est satisfait.

M. Yann Voillat signale que l'état des bancs publics, sis aux abords de la ville, sont dans un état de délabrement inquiétant. Ses questions sont donc les suivantes : Le service de l'UEI est-il conscient de cet état de fait ? Quelles mesures seront prises pour y remédier ?

Mme Anne Roy rappelle qu'un inventaire du mobilier urbain a été fait. Elle confirme que tout n'est pas en bon état et que, petit à petit, tout sera remis en état. Ceux qui ont participé au projet « Cœur de ville » ont pu constater qu'une réflexion a été faite au niveau de ces aménagements urbains; la question est de savoir s'il est pertinent de les maintenir là où ils se trouvent ou s'il ne faut pas les mettre dans d'autres endroits plus appropriés où la population pourrait en profiter davantage.

M. Yann Voillat est partiellement satisfait.

M. Johan Perrin relève que l'offre actuelle pour des terrains viabilisés est quasiment inexistante et la situation ne s'améliorera pas dans un proche avenir. Il ajoute que, malheureusement, les citoyens de Porrentruy ainsi que les personnes de l'extérieur désireux de construire à Porrentruy s'en vont dans les villages voisins où ils trouvent des terrains pour s'établir. Dans le contexte actuel, perdre des habitants n'est pas tolérable et ne doit si possible plus se répéter à l'avenir, les rentrées fiscales s'en trouvant amoindries. Suite à ces constatations, il s'interroge sur les points suivants :

- Les personnes sur liste d'attente sont-elles tenues au courant de l'évolution de la situation ?
- Dans quel délai, de nouvelles zones à bâtir seront-elles disponibles ?

Mme Anne Roy indique que les familles qui souhaitent acheter un terrain pour y construire une maison familiale en ville de Porrentruy peuvent également prendre contact avec les propriétaires privés disposant de terrains. Sur les 40 demandes faites à la Commune de Porrentruy, certaines remontent à un peu plus de deux ans et chacune a reçu une lettre de confirmation indiquant que la Commune avait reçu leur demande. Elle ajoute que la Commune a acheté une première série de terrains du côté de l'Oiselier et qu'elle envisage d'en acquérir une deuxième partie avant la fin de cette année. Dans ce cadre-là, le plan spécial pourrait être lancé en parallèle de l'acceptation du PAL afin que, le plus rapidement possible, un certain nombre de ces terrains puissent être mis à disposition de la population. Elle ajoute que le Conseil municipal est tout à fait conscient des enjeux par rapport au maintien de la population qui souhaite s'installer à Porrentruy et encourage la population à accepter ce PAL au mois de novembre pour que la Commune puisse continuer les démarches en vue de l'ouverture de ces nouvelles zones.

M. Johan Perrin est satisfait.

M. Manuel Godinat relève que le site de l'Oiselier envisagé pour accueillir le musée « Paléojura, projet de la Fondation Jules Thurmann, suscite de nombreuses interrogations. Il ajoute que depuis plusieurs années, la densification du centre et l'utilisation rationnelle du sol sont, à juste titre, privilégiées. En résumé, pour le Canton, si l'on veut s'étendre, on doit déjà penser à densifier; le projet-pilote « Réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens », soutenu par le Canton entre autres, est une conséquence positive de la politique de l'aménagement du territoire. Pour lui, il est dès lors très difficile de comprendre comment un site comme celui de l'Oiselier peut faire figure de candidat sérieux à l'accueil du musée « Paléojura », loin de tout, un système de transport public coûteux devrait alors être mis en place entre la gare et le site du musée, mais également entre ce site et les fameuses traces de dinosaures. D'autres arguments en faveur d'une implantation au centre de la ville seraient la proximité avec le château, les musées déjà existants, les commerces, etc. Et finalement, de nombreux volumes vides existent en ville de Porrentruy et mériteraient d'être revalorisés, peut-être par un projet parapublic comme celui qu'est Paléojura. Dès lors, il pose les questions suivantes au Conseil municipal :

1. Au vu des connaissances qu'il a de ce dossier, quelle est sa position quant à l'implantation éventuelle de ce projet à l'Oiselier ?
2. Est-ce qu'une information détaillée de ce projet sera prochainement donnée aux Conseillères et Conseillers de ville, voire même à la population ?
3. Et si ce projet devait voir le jour à l'Oiselier, les parcelles n'étant pas propriété de la Municipalité, quels genres de soutiens financiers seraient proposés par la ville à ce projet ?

M. Thomas Schaffter répond que tout sera fait de la part du Conseil municipal qui mettra toutes ses forces pour accueillir et favoriser l'implantation du musée Paléojura sur le territoire communal. Il rappelle que le projet Paléojura est porté par la Fondation Jules Thurmann qui en est maître d'œuvre. Il ajoute que la Municipalité est étroitement associée à ces réflexions puisque qu'elle a un représentant au sein de cette fondation. Il relève que le choix de l'Oiselier pourrait surprendre dans une politique de centralité qui est développée dans pas mal de projets, notamment en termes d'aménagement du territoire. Ce lieu reste, malgré tout, un secteur stratégique important de développement puisque, dans le plan d'aménagement local, l'extension en termes d'habitations

mais aussi en termes de zones d'activité économique reste un objectif pour la ville de Porrentruy. Cela dit, l'Oiselier est aussi un secteur dans lequel la Commune de Porrentruy possède des terrains dans la partie haute, soit à peu près 20'000 mètres carrés. Le Conseil de fondation est conscient que l'implantation et le choix du site est une question sensible mais il a monté toutes ses réflexions sur la base de critères scientifiques qu'il aura l'occasion de présenter ces prochaines semaines, aussi bien à la population qu'au Conseil de ville. Le Conseil municipal suit donc activement ce dossier en tant que partenaire du Canton du Jura et du Conseil de fondation.

M. Manuel Godinat est satisfait.

#### **4. Réponse à la question écrite intitulée « Quid de l'aménagement de la rue du Mont-Terri ? » (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat est non satisfait, comme une bonne partie des riverains d'ailleurs, vu la réponse qui laisse sous-entendre une satisfaction générale des riverains étant donné qu'aucune remarque négative n'a été faite depuis un bon moment. Il tient à rappeler que lors du Conseil de ville du 28 juin 2012, il avait été annoncé qu'une séance d'informations à laquelle seraient conviés les riverains aurait lieu dans le courant de l'automne 2012 mais les gens attendent depuis un bon moment de pouvoir exprimer leurs remarques, cela fera un an.

#### **5. Réponse à la question écrite intitulée « Le TUB à Porrentruy : jusqu'à quand et à quel prix ? » (PLR).**

Pour le groupe PLR, M. Pierre Parietti se déclare satisfait. Il constate avec plaisir que le dossier a été pris à bras le corps et attend avec impatience le résultat qui est annoncé pour le courant de l'automne et qui pourrait rassurer l'ensemble de la population.

#### **6 a) Approuver un crédit de CHF 551'915.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n<sup>os</sup> 3305 et 3306, d'une contenance de 8'491 m<sup>2</sup>, situées Sous Roche de Mars, appartenant à l'hoirie Courtet.**

#### **b) Donner compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains.**

#### ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol mentionne que l'objet soumis ce soir s'inscrit dans une politique active en matière d'acquisition de terrains. Suite aux aménagements consentis pour protéger cette zone contre les crues, plusieurs dossiers sont en attente. Il rappelle que cette zone n'est pas entièrement viabilisée et que la partie routière avec une zone de retournement à son extrémité doit encore être finalisée. Il ajoute que le prix proposé pour l'acquisition de ces terrains a été négocié et tient compte de la situation et du développement. Ce prix est sans remise d'impôt. L'objectif est de viabiliser très rapidement cette zone afin de pouvoir mettre ces terrains le plus rapidement possible à disposition mais aussi de permettre l'accessibilité et le passage des conduites de Thermoréseau puisque que la nouvelle centrale de Thermoréseau se situe juste en-dessus de ces terrains. Concernant les prix de vente de ces terrains, il mentionne que ceux-ci seront définis en fonction des contraintes et que le prix des viabilisations va être ajouté au prix du terrain pour définir le prix définitif. Il recommande donc au Conseil de ville d'accepter cet objet car c'est un investissement créateur d'emplois.

M. Yann Voillat relève que le secteur « Sous Roche de Mars », en lieu d'implantation pour sociétés à haute valeur ajoutée, joue parfaitement le rôle qui lui est dévolu et profite de sa proximité avec le CPP. Il ajoute que les acquisitions prévues dans le bout de ce secteur permettront de répondre à une demande qui s'est déjà manifestée. Le trajet du raccordement du Thermoréseau passant par là, il est également malicieux d'exécuter une viabilisation en une seule fois et de manière rationnelle. De plus, le groupe PCSI est satisfait de constater que cet achat se fera sans remise sur les impôts communaux. Dès lors, son groupe ne peut qu'accepter ce crédit et donner compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente desdits terrains, en espérant que des emplois puissent être créés dans les meilleurs délais et qu'ils répondent aux qualifications des travailleurs locaux.

M. Marcel Meyer relève que le point traité ce soir s'inscrit parfaitement dans une logique volontariste et réfléchie qui permettra de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le sol bruntrutain. Il ajoute que les démarches entreprises avec les propriétaires fonciers permettront de disposer rapidement de terrains industriels constructibles sur le territoire communal et que la formule positive et les actions qui lui sont associées permettront aux futurs investisseurs de rejoindre Porrentruy pour renforcer et accentuer son tissu industriel, démarche indispensable pour le développement tant attendu et souhaité pour la ville. Les futures étendues de « Sous Roche de Mars » sont comparables à une véritable bouffée d'oxygène bienvenue, tant il est vrai que le développement de Porrentruy passe par la mise à disposition de tels espaces à de futurs propriétaires, pour générer des rentrées fiscales dont le ménage communal a bien besoin. De plus, le secteur est entièrement sécurisé du point de vue des crues, donc aujourd'hui ceci autorise le groupe PDC-JDC, d'une part, à entrer en matière sur le sujet mais également sur le fond afin d'approuver le crédit qui est sollicité par le Conseil municipal.

Le groupe PDC-JDC demande, en outre, au Conseil municipal de veiller à une parfaite couverture de communication multimédia afin qu'aucune entrave de ce goût puisse freiner les investisseurs potentiels, notamment en ce qui concerne la fibre optique. En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière et le crédit sollicité par le Conseil municipal pour ce dossier qu'il juge essentiel.

Pour un développement économique de Porrentruy, M. Gilles Coullery relève qu'il est primordial que la Municipalité soit propriétaire de surfaces susceptibles d'accueillir des entreprises. Pour cette raison, le groupe PS-Les Verts approuvera donc le crédit demandé. Concernant la délégation de compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains, le groupe PS-Les Verts souhaite rendre attentif les autorités, pour les mêmes raisons citées précédemment, que l'aliénation est à favoriser par rapport à la vente. Si vente il doit tout de même y avoir, ce n'est seulement une fois que toutes les possibilités de droit de superficie aient été explorées et que seule la vente permettra l'implantation d'une nouvelle entreprise. De plus, dans le prolongement de la LAT acceptée dernièrement par le peuple, le groupe PS-Les Verts souhaite qu'une réflexion sur la densité des constructions projetées soit systématiquement faite et que celle-ci soit favorisée voire même imposée. Cette densité peut se traduire par des usines avec plusieurs étages ou regroupées dans le même corps de bâtiment. Compte tenu de ce qui précède le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et se réserve le droit d'intervenir dans le fond du sujet.

M. Alain Bohlinger relève qu'un véritable effort a été entrepris afin de sécuriser le secteur « Sous Roche de Mars » des inondations exceptionnelles de 2007 et que ces aménagements rendront le site intéressant à plus d'un titre. Le groupe PLR soutiendra donc cette acquisition de terrains à l'unanimité et donnera compétence au Conseil municipal, mais veillera et recommande au Conseil municipal à ce que la transaction finale ne soit pas faite à perte.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

FOND DU SUJET

- a) Approuver un crédit de CHF 551'915.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n<sup>os</sup> 3305 et 3306, d'une contenance de 8'491 m<sup>2</sup>, situées Sous Roche de Mars, appartenant à l'hoirie Courtet.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 551'915.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles n<sup>os</sup> 3305 et 3306, d'une contenance de 8'491 m<sup>2</sup>, situées Sous Roche de Mars, appartenant à l'hoirie Courtet, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

- b) Donner compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains.**

La parole n'est pas demandée.

VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville donnent compétence au Conseil municipal pour l'achat et la vente ou l'aliénation desdits terrains, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

- 7. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2012.**

- b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2012.**

ENTREE EN MATIERE

M. Thomas Schaffter développe le rapport introductif figurant dans les comptes. Il relève, pour les différents postes dont la maîtrise appartient à la Municipalité, que la tendance est à la baisse, hormis le poste de l'administration par rapport aux comptes 2011. Il ajoute que les recettes fiscales sont également en augmentation, ce qui indique une certaine reprise économique. Il regrette que certaines imputations d'éléments financiers portant sur 2011 ont dû être comptabilisées sur 2012, comme par exemple la participation aux frais du centre sportif des Tilleuls ou un cinquième trimestre d'impôts à la source. La Municipalité essaiera de modifier cela à l'avenir mais certains décomptes, comme le décompte de la CADA, présentent un décalage. Il relève également les taux d'intérêts très favorables des emprunts communaux qui sont en constante diminution ces dernières années. Il constate également la diminution par habitant des charges liées, qui passent de 1'570 francs à 1'512 francs. Il rappelle également que l'absence de certains investissements diminue les charges de la Commune en 2012, comme le blocage du dossier de l'Inter qui n'a pas permis à la Municipalité d'engager les sommes qu'elle prévoyait dans ce projet, ce qui a une incidence plutôt positive sur les charges financières de l'exercice.

Au chapitre des réserves, il est important de relever qu'un débat assez vif a eu lieu au sein de la Commission des finances, en particulier pour la réserve à destination spéciale qui concerne essentiellement la vente de parcelles communales non encore imputée pour un montant de plus de 1,7 million de francs et qui mériterait d'être définitivement dissoute, c'est-à-dire intégrée dans les comptes communaux après avoir clairement analysé les prix d'acquisitions, les prix de ventes et d'avoir déterminé le montant subsistant ou plutôt le bénéfice de cette opération que pourrait générer cet apurement dans les comptes. Il ajoute que la dette communale a diminué de l'ordre de 2 millions de francs à 50,2 millions, compte tenu du peu d'investissements qui ont été réalisés en 2012; elle pourrait bien entendu à nouveau augmenter en fonction des choix politiques et des priorités qui seront données à certains investissements. Il tient à relever que les efforts de maîtrise des charges ne sont pas seulement ceux du Conseil municipal mais également ceux de l'ensemble de l'administration communale qui chaque année doit faire également des efforts, soit se remettre en question en termes de dépenses publiques; pour cette raison il associe le personnel à ces efforts. Il relève également que des perspectives un peu moins réjouissantes sont planifiées pour la ville de Porrentruy, en particulier l'allègement fiscal prévu pour les couples mariés, ce qui représente un manque à gagner de l'ordre de 500'000 francs dès 2014, et l'assainissement de la Caisse de pensions du Canton du Jura dont les premières estimations évoquent un montant de l'ordre de 1 million de francs. Comme la Commission des finances l'a fait à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal invite donc le Conseil de ville à approuver ces comptes et les dépassements budgétaires qui lui sont liés.

M. Yannick Jubin indique que le résultat des comptes 2012, qualifié de réjouissant par le groupe PDC-JDC, est, entre autres, la conséquence de l'augmentation des revenus fiscaux, même si le compte « impôts à la source » comprend 5 trimestres comptabilisés et des rentrées supplémentaires dans le compte « Impôts sur gains immobiliers + loterie », de la diminution des charges du compte « Intérêts des dettes consolidées », des taux d'intérêts bas et des investissements non réalisés par rapport à la planification financière de 2012. Il rappelle que les postes « Dépenses de l'enseignement et de l'action sociale » ont légèrement diminué en 2012 et que le total des charges liées représente plus que le 46,6% des impôts encaissés par la Municipalité. Il mentionne également le résultat encourageant pour les rubriques « Administration et Travaux Publics » qui affichent plus de CHF 400'000 de variation positive par rapport aux montants mis au budget. Le groupe PDC-JDC tient donc à relever le bon travail effectué par toutes les personnes à responsabilité de la Commune, aussi bien administratives que politiques, au cours de l'année écoulée et il tient à les remercier pour la bonne gestion financière du ménage communal, ce qui démontre que le respect du plan de mesures d'économies mis en place courant 2011 commence à porter ses fruits puisque les dépenses non liées sont en régression. Il relève que, dès 2014, la nouvelle imposition des couples mariés ainsi que l'assainissement de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura auront un impact négatif sur les comptes communaux. Il relève que la rigueur et la continuité de la politique financière menée en 2012 devra être renforcée si on souhaite enfin revenir à l'équilibre des comptes et cela bien sûr sans augmentation de la quotité d'impôts. Il ajoute que le Conseil municipal, avec l'aide du Conseil de ville, devra donc prendre de bonnes décisions pour permettre un développement satisfaisant de Porrentruy, surtout dans le cadre des dossiers à venir. En conclusion, le groupe PDC-JDC votera l'entrée en matière, ratifiera les dépassements de crédits budgétaires pour 2012 et acceptera les comptes de l'Administration communale 2012.

Au nom du groupe PS-Les Verts, Mme Mathilde Crevoisier salue le résultat encourageant des comptes 2012, preuve que les efforts significatifs consentis par la Commune ont commencé à porter leurs fruits. Elle relève toutefois que moins de la moitié des investissements prévus en 2012 ont été réalisés. Il s'agit donc, en 2013 et dans les années à venir, de ne pas différer davantage les investissements dont la ville a tant besoin, notamment dans les domaines sportif, culturel et social. A cet égard, le groupe PS-Les Verts attend donc de la Municipalité une planification financière détaillée, faisant l'objet d'un suivi continu et de réajustements réguliers. Elle constate que la bonne surprise des comptes 2012 repose en grande partie sur une augmentation des recettes fiscales ainsi qu'une conjoncture favorable. Toutefois, la révision de l'imposition des couples mariés, prévue en 2014, générera un manque à gagner de quelque 500 000 francs. Dans la mesure où le personnel municipal et les associations ont déjà été copieusement mis à contribution, elle ajoute qu'il s'agit donc désormais de trouver d'autres solutions pour renouer une fois pour toutes avec les chiffres noirs. En conséquence, le groupe PS-Les Verts se prononce en faveur de l'entrée en matière.

Pour le PCSI, M. Victor Giordano indique que les comptes 2012 présentent un résultat proche des espérances. Parmi les causes des évolutions, il relève notamment la dissolution du fonds de réserve, l'amortissement de la perte reportée, une diminution des frais de fonctionnement, une diminution du montant des investissements prévus, due notamment au report des travaux de l'Inter, l'augmentation des recettes fiscales et la diminution des taux d'intérêts.

Il mentionne certains éléments qui doivent rendre la Municipalité prudente pour les motifs suivants :

- La suppression de l'inégalité entre les couples mariés et les concubins dans la loi cantonale d'impôts, en 2014, ce qui occasionnera une perte fiscale supérieure à un demi-million, ainsi que l'assainissement de la Caisse de



Pensions de la République et Canton du Jura. Il tient à relever que pour ces dossiers la gestion financière cantonale a négligé complètement les intérêts communaux.

➤ Porrentruy doit aussi consentir, ces prochaines années, à des investissements importants (piscine, patinoire, salle de sports et de spectacles, etc.). A propos du financement de la rénovation de l'Inter, il signale que des contre-vérités ont été publiées dans la presse récemment, notamment sous la plume d'un ancien maire et ancien directeur de la Banque cantonale qui mentionne un prêt que la Municipalité n'a pas eu à disposition. Sur le plan des détails, le groupe PCSI se félicite des attributions aux fonds de réserve du SIS, aux Eaux usées, et au fonds des eaux.

Dans les comptes de bilan, il relève que les impôts impayés sont proches de 2 millions de francs, ce qui est aussi le cas des débiteurs des taxes (immobilière et sapeurs-pompiers) pour 2,5 millions de francs. Dans ce domaine-là, il serait vraiment nécessaire de poursuivre les débiteurs.

Enfin, le groupe PCSI n'acceptera plus que le bilan comporte à l'actif des terrains de particuliers ayant été achetés par la Commune pour près de 3 millions de francs puis cédés en lotissements, alors qu'au passif, subsistent des réserves dites spéciales pour 1,7 million de francs, réserves qui n'en sont pas vraiment. Le groupe PCSI n'acceptera plus non plus que les comptes de l'année en cours comportent les mentions d'actifs et de passifs qui n'en sont pas réellement. Il se félicite également de la nouvelle diminution du déficit du service des inhumations. Cela dit, le groupe PCSI acceptera les comptes tels que présentés.

En préambule, M. Pierre Parietti rappelle que la comptabilité et la gestion financière présupposent le respect de deux principes : la rigueur et la précision dans le traitement des pièces, dans la conformité des documents et l'imputation dans les rubriques comptables respectives, et la continuité dans la gestion temporelle des pièces comptables conduisant à des états comparatifs fiables et représentatifs, aussi bien pour des comparaisons avec le budget initial qu'avec les exercices antérieurs. Il relève que les comptes sont en amélioration notable par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011. Il salue les efforts qui ont été entrepris dans les différents services afin de réduire encore les charges de cet exercice et constate que l'embellie de l'économie suisse a permis d'encaisser 850'000 francs d'impôts de plus. Il espère que l'euphorie des rentrées fiscales, en hausse, perdure mais rappelle que 2014 engendrera une chute fiscale pour les raisons déjà évoquées. Il constate également une diminution des charges liées. Il mentionne des éléments moins réjouissants comme le report de plusieurs investissements conséquents. Le groupe PLR attend également avec beaucoup d'intérêt la conclusion de la réflexion faite sur les réserves à destination spéciales. Son groupe exige aussi une séparation correcte des charges et produits entre les diverses années comptables. A ce sujet il relève pour le moins 6 positions distinctes posant problème pour une véritable analyse correcte des comptes 2012 et qui ont des incidences non pas seulement sur l'exercice 2012 mais sur deux, trois voire quatre exercices. Il en conclut que les comptes 2012 sont entachés de lacunes, voire d'erreurs manifestes et n'ont donc qu'une valeur indicative. Le groupe PLR s'est d'ailleurs très légitimement posé la question de savoir si l'entrée en matière est admissible et, à plus forte raison, si les comptes doivent être approuvés. Le groupe PLR attend donc des explications claires avant de prendre position. A cet effet, si le Conseil municipal pouvait présenter un récapitulatif correct ce soir ou s'engager à le faire pour la prochaine séance du Conseil de ville avec une imputation 2012 conforme, le groupe PLR n'en serait que plus heureux et plus conciliant.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

##### **a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2012.**

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville ratifient les dépassements de crédits budgétaires pour 2012, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

##### **b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2012.**

A la page A8, M. Stéphane Theurillat indique que la rubrique concernant les prestations d'assistance est 600.366 et non 600.266.

A la page A10, M. Didier Nicoulin indique que les titres des comptes 2011 et 2012 ont été inversés.

#### **160.436 : Prestations facturées**

M. Claude Gury constate un montant de CHF 1'000.- aux recettes alors que le budget prévoyait CHF 70'000.-. Il relève que le commentaire précise que la mise en place du système de refacturation des manifestations s'est révélée plus difficile qu'imaginée, notamment concernant les heures du personnel administratif. Il demande

donc si ce manque de facturation est réellement dû à la difficulté de mettre en place ce système par l'administration communale ou alors à l'insuffisance de ténacité de l'autorité communale en charge du suivi de ce dossier pour sa mise en place ?

M. Thomas Schaffter répond que l'estimation des heures budgetées en faveur des manifestations a été un petit peu surévaluée au moment de l'élaboration du budget 2012 et que le Conseil municipal a, malgré le budget qui a été soumis au Conseil de ville, en cours d'exercice, décidé d'octroyer la gratuité des prestations du personnel communal en ce qui concerne la Braderie, considérant que la Braderie est la fête de Porrentruy, cela se traduit d'ailleurs au travers d'une commission municipale nommée par l'exécutif, et au marché de la Saint-Martin qui est quand même l'émanation d'un projet de l'autorité communale et constitue aujourd'hui une manifestation incontournable et nécessaire pour la ville de Porrentruy. Il ajoute que certaines associations ont renoncé à recourir au personnel communal pour des raisons financières, compte tenu de l'introduction de ce nouveau mécanisme, notamment en ce qui concerne le personnel de la voirie. Il signale aussi qu'il y a eu très clairement un problème de suivi et d'appui aussi bien au niveau administratif que pour l'ensemble de la Municipalité dans la mesure où les agents publics étaient aussi fortement engagés sur une manifestation importante en 2012, ce qui n'a pas permis de mettre en place une organisation efficace pour le suivi et la facturation de ces prestations. Par contre, pour 2013, il mentionne que M. Pierre-Olivier Cattin s'est mis au travail avec le service UEI pour assurer un suivi et expliquer aux associations la nécessité de finalement rémunérer, pour une part, le travail effectué par les pouvoirs publics et pour mettre en place ce mécanisme.

M. Claude Gury espère que ça se verra dans les comptes 2013.

#### **340.316 Location de locaux**

M. Pierre Parietti demande s'il est véritablement plausible, sur le fait qu'un règlement ait été révisé, qu'il y ait une telle augmentation entre 2011 et 2012 ?

M. Eric Pineau répond que cette rubrique concerne la copropriété de Gai-Logis où un nouveau règlement a été établi. Dans ce bâtiment, la Commune de Porrentruy détient le sous-sol et suite à la révision du règlement de copropriété, la Commune a dû passer à la caisse. Depuis trois ans, la Municipalité cherche un éventuel acquéreur de ces sous-sols mais, malheureusement, même pour un franc symbolique, personne n'en veut. Actuellement, ces sous-sols sont occupés par un certain nombre de sociétés qui déposent des matériaux propres à leurs manifestations. Il ajoute que ce dossier devra être d'ailleurs repris pour essayer de trouver une solution.

#### **623.365.02 CADA**

M. Didier Nicoulin trouve que l'information fournie n'est pas très claire et demande un peu plus d'explication sur la grande différence entre le budget et les comptes.

M. Julien Loichat signale qu'il y a un problème de transmission du budget et des comptes de la CADA, même si à l'époque une certaine structure a été mise en place, dans le cadre du comité de la CADA, pour que le budget arrive dans les délais. Il relève également qu'il y a eu un changement à la CADA dans les deux dernières années. En effet, les emplois sont, depuis deux ans, à taux fixe alors qu'auparavant les gens travaillaient à l'heure avec peut-être des variations en fonction du travail. Il mentionne aussi qu'il restait un solde positif sur les tranches régulières versées les années passées à la CADA. Ce solde positif a été complètement réduit par la Commune, c'est-à-dire qu'il en a été tenu compte en déduction du montant à verser, ce qui fait que dans les comptes le montant est plus bas que celui qui était budgeté.

#### **10.200.314 travaux de sous-traitance**

A la question de M. Didier Nicoulin souhaitant savoir à quoi correspond ces travaux de sous-traitance, qui les effectuent et pourquoi y a-t-il un tel dépassement, Mme Magali Voillat répond que le titulaire de cette activité a été malade et a été remplacé. Il a aussi fonctionné, dans le cadre de la protection civile, pour le Tour de France; pour cette tâche des allocations pour perte de gain reviennent à la Municipalité. Elle ajoute que ces travaux ont été attribués à M. Vallat Jean-Marc, il s'agit du creusage des tombes.

#### **1430.12 Pavillons scolaires**

M. Didier Nicoulin souhaite une explication sur l'amortissement de 1,7 million sur ce poste.

M. Thomas Schaffter a tendance à dire que c'est en rapport avec les travaux d'agrandissement de la crèche car la rubrique concernant la crèche aux Chaudoudoux indique un montant qui est relativement bas, c'est une hypothèse qui sera vérifiée.

M. Gabriel Voirol signale qu'il y a peut-être eu un transfert entre le compte 1430.39 et le compte 1430.12 car, dans la rubrique relative à la Maison de l'enfance, on trouve un montant d'environ CHF 1'701'000.-, c'est sans doute un transfert comptable entre un bâtiment qui était avant sous bâtiment scolaire et qui est, en fait, devenu sous l'appellation « Maison de l'enfance ».

M. le Président demande au Conseil municipal de vérifier et de donner une réponse lors des communications du prochain Conseil de ville.

**1530.03 Prêt festival Tour de France**

A la question de M. Didier Nicoulin souhaitant savoir pourquoi la Commune a octroyé un crédit au Festival du Tour de France, M. Pierre-Olivier Cattin indique que le Festival du Tour de France était à cours de liquidités et la Commune a octroyé un prêt. Il ajoute que ce prêt a été partiellement remboursé suite à une négociation entre la Municipalité et l'Association du Tour de France qui a prélevé un montant sur l'exercice de l'étape 2012.

**2875 : Fonds de places de parc - fortune nette**

A la question de M. Hugues Leuenberger souhaitant savoir comment et par qui est alimenté ce fonds, Mme Anne Roy répond qu'un calcul est effectué lors de l'octroi d'un permis de construire pour savoir si des places de parc doivent être créées pour le bâtiment concerné; lorsque ces places de parc sont défaillantes, ce fonds doit être alimenté par une taxe. Ce fonds sert ensuite à réinvestir dans la création de places de parc.

**D8 - Titres**

M. Pierre Parietti remarque qu'une adaptation a été faite entre le 31.12.2011 et le 31.12.2012 et que certaines sociétés se sont vues valorisées. Il est surpris de constater qu'une participation dans la Coopérative 2001 passe tout d'un coup de CHF 0.- à CHF 25'000.-. Il est également surpris que la valeur comptable d'une autre société, dont la Commune possède 121 actions et dont la valeur fiscale est largement au-delà de la valeur initiale, passe à CHF 1.- au 31.12.2012. Il demande si la Commune ne croit pas à cette société et s'en inquiéterait ? De plus, il ajoute que les actions pour Clos-Doubs SA devraient être à CHF 0.- puisque la société a été dissoute en 2008.

M. Thomas Schaffter prend note des remarques judicieuses de M. Parietti, en particulier pour certaines entreprises dont il partage son analyse et qui font preuve de pas mal de dynamisme. Il relève que le message donné n'est peut-être pas le meilleur et que l'ensemble de ces titres vont être réévalués.

Pour répondre à l'intervention d'entrée en matière de M. Pierre Parietti, M. Thomas Schaffter indique qu'il comprend l'agacement que peuvent susciter les décalages d'une année à l'autre. Il relève que c'est un peu compliqué pour les charges liées au niveau cantonal où parfois la Municipalité doit se baser sur des données de deux ans antérieur pour pouvoir déterminer au plus près la situation réelle. Il imagine toutefois que la Commune pourrait recourir davantage aux transitoires car cet outil permettrait de donner une visibilité plus juste de l'exercice. Il pense que la Municipalité peut s'engager à intervenir auprès des institutions partenaires sur lesquelles la Municipalité attend des informations pour pouvoir définitivement déterminer les montants des décomptes et pour essayer de minimiser au maximum ces décalages. Il tient tout de même à rassurer le Conseil de ville sur l'impression que donnent ces comptes car il se trouve que les choses s'équilibrent parfois par rapport à ces décalages. En ce qui concerne les charges liées, elles sont souvent proportionnelles même si ça fait l'objet d'un décalage, ce qui lui permet de dire que les comptes présentés ne sont, malgré tout, pas farfelus.

**VOTE**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent les comptes de l'Administration communale 2012, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**8. Divers.**

M. le Président donne lecture du texte déposé ce soir.

M. Gabriel Voirol rappelle la séance de présentation du dossier « Cœur de ville » du jeudi 4 juillet prochain.

Concernant le bâtiment de Lorette 32, M. Pierre Parietti demande si le Conseil de ville, lors de la prochaine séance, pourrait être informé sur les éventuelles autres responsabilités de la Commune et si des démarches doivent être faites auprès du Canton en ce qui concerne la dépollution, vu les montants importants annoncés.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

V. Egger